

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 30/10/2017.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents:

M. Kir, Bourgmestre-Président;
MM. Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme Namli, M. Boïkete, Mme Meulemans, Echevins;
MM. Smahi, Clerckx, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Yildiz, Roekens, Mme De Pauw, MM. Disli, Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme Bulduk, MM Fremal, Balsat, Mmes Warnotte, Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux ;
M. Neve, Secrétaire communal.

Excusés:

Mmes Genot, Laara, Dagyarani, M. Medhoune.

Par tirage au sort, Monsieur Roekens est le premier à voter, en cas de vote.

Madame Mara posera une question d'actualité concernant la collection de livres en langue étrangère à la bibliothèque néerlandophone.

Monsieur Balsat posera des questions d'actualité sur : "les cocus de la chaussée de Louvain" (sic), l'avenir du Sheraton, le Parc Saint-François, "les ruines de la justice de paix", les ateliers Mommen, le Gèsu, et une dernière sur l'avenir de la Maraude.

Pour le Sheraton, le parc Saint-François et le Gèsu, Monsieur le Président souligne qu'il y a déjà des interpellations à ces sujets et propose à Monsieur Balsat de s'y joindre.

À titre de motion d'ordre, Monsieur Mouhssin fait observer à Monsieur le Président que lorsqu'il demande des documents via le formulaire ad hoc que celui-ci a imposé, le document doit revenir signé par le Président, ce qui n'arrive jamais. Dès lors, Monsieur Mouhssin ne sait jamais si ses demandes de documents sont bien reçues.

Par ailleurs, Monsieur Mouhssin qui a envoyé une motion de méfiance à l'égard du Président de séance, en l'occurrence, Monsieur le Bourgmestre constate qu'elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

À titre de question orale, Monsieur Mouhssin demande les PV des COPALOC.

Monsieur Roekens posera une question d'actualité à huis clos sur la mutation d'un membre de l'administration.

Monsieur Mouhssin revient sur l'ordre du jour et sa motion de méfiance, Monsieur le Président y répond.

Monsieur le Président : Je reviens à votre demande du 22 octobre 2017 ayant pour objet l'adoption par le conseil communal d'une motion de méfiance à l'égard du Président du Conseil communal, laquelle ne manque pas de nous étonner et à laquelle, pour des raisons évidentes, nous ne pouvons réserver de suite favorable.

Il semble manifeste qu'une confusion se soit installée dès lors qu'une motion de méfiance à l'encontre du Président ou de son suppléant ne peut, en toute bonne logique et suivant les dispositions de la Nouvelle Loi communale, être prise qu'en cas de désignation de ce Président par le Conseil communal.

En effet, la motion de méfiance visée à l'article 8, par.3 de la Nouvelle Loi communale vise exclusivement le Président élu du Conseil communal ou son suppléant.

Or, au vu de votre carrière de membre du Conseil communal, vous n'êtes pas sans savoir que notre Conseil

communal n'a jamais élu de Président avec pour conséquence que le Bourgmestre préside les réunions du Conseil communal, conformément à l'article 88 de la Nouvelle Loi communale.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que nous ne pouvons réserver une suite favorable à votre demande.

Monsieur Mouhssin prend acte et fait observer que des propos déplacés ont été tenus de part et d'autre lors du dernier Conseil. Il s'excuse publiquement auprès de l'Echevin de l'enseignement pour les propos qu'il a lui-même tenus et pense que le Président du Conseil aurait dû intervenir. Ceci mène Monsieur Mouhssin à penser que Monsieur le bourgmestre n'est plus à même de présider le Conseil. Si la législation ne permet pas ce jour de destituer un Président du Conseil lorsqu'il est bourgmestre, il faudrait la changer.

1. Communication. Mededeling.

Prise de connaissance – Kennisneming

2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 02.10.2017 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 02.10.2017 - Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 02.10.2017.

Madame Warnotte souligne que —sauf erreur de sa part— concernant le vote du point 3, le groupe ECOLO s'était abstenu et Madame Genot avait voté contre or le PV rapporterait une adoption à l'unanimité.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Approuvé

Derya Bulduk entre en séance / treedt in zitting.

3. Personnel communal non enseignant ; statut pécuniaire ; modification de l'intervention dans les frais de transport en commun. Niet-onderwijzend gemeentepersoneel; geldelijk statuut; wijziging van de tussenkomst in de openbare vervoerskosten.

Monsieur le Président : Il s'agit d'une excellente nouvelle de la part du gouvernement de la Région bruxelloise qui propose de prendre en charge —pour le personnel communal, ainsi que celui du CPAS— l'entièreté des frais de transport ainsi que de l'octroi d'une indemnité forfaitaire de 50 euros bruts annuels au piéton. Nous proposons dès lors ici la modification du statut du personnel afin de permettre le paiement de ces primes.

Madame Warnotte : Il s'agit d'une excellente nouvelle dont le groupe ECOLO se réjouit. J'ai cependant une question technique relative aux piétons. Dans l'arrêté du gouvernement de la Région bruxelloise, une indemnité de 0,20 euro par kilomètre est prévue alors que l'indemnité prévue dans notre règlement est forfaitaire et de 50 euros annuels. Je ne vois aucune exception dans la réglementation qui permette d'octroyer une indemnité forfaitaire plutôt que kilométrique. Cette indemnité forfaitaire ne pose-t-elle dès lors pas problème ? Ne devrait-on pas prévoir une indemnité kilométrique pour les personnes justifiant du

kilométrage réel ?

Monsieur le Président : Cette question n'a pas été envisagée lors de la concertation avec les syndicats. Il est à observer qu'il est possible de cumuler les frais de transport en commun et les frais relatifs à la marche. Je serai très prudent dans la mesure où il y a un accord avec les syndicats. Comme les indemnités sont cumulatives, je pense que les travailleurs s'y retrouvent, sinon, les syndicats auraient réagi.

Madame Warnotte : Ma question est simplement de savoir si ce forfait ne pose pas un problème légal dans la mesure où ce n'est pas ce qui est prévu par l'arrêté.

Monsieur le Président : L'unanimité que nous avons obtenue avec les syndicats lors de la concertation est un élément important pour nous. Je me tiens à l'accord obtenu avec les syndicats. Si les syndicats avaient souligné le problème, nous y aurions réfléchi.

Madame Warnotte : Je demanderai alors le vote et m'abstiendrai en justifiant l'abstention par le fait que ce problème technique ne me semble pas résolu.

Monsieur Clerckx : La question de Madame Warnotte me semble justifiée, si ce n'est pas légal, nous ne pouvons procéder de la sorte. Sans apaisement à ce sujet, je m'abstiendrai également.

Monsieur le Président : Nous poserons la question, mais lorsque nous avons passé le remboursement à 90%, il n'y avait pas d'arrêté du gouvernement allant dans ce sens. Nous sommes une autorité apte à prendre des décisions. De la même manière, nous pouvons avec les partenaires sociaux décider d'un forfait.

Je propose que l'on pose la question à la tutelle.

Le point est approuvé à l'unanimité à l'exception des abstentions de Madame Warnotte et Monsieur Clerckx pour les raisons précitées.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstention :

Geoffroy Clerckx, Pauline Warnotte

Approuvé

4. Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (F.R.B.R.T.C.) destiné à financer l'acquisition du bâtiment sis Rue Royale, 284 – Approbation de la Convention de prêt ; Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën (B.G.H.G.T.) bestemd.

Monsieur Roekens : Il est intéressant de noter que les moyens du FRBRTC sont techniquement et juridiquement un prêt consenti à la commune par la Région. Prêt qui est déclaré irrécouvrable sous certaines conditions. Une de ces conditions est que l'on ne modifie pas la fonction du bâtiment pendant 20 ans. Le bâtiment sera dès lors acheté pour y héberger des services communaux et cette affectation ne pourra pas être modifiée au cours des 20 prochaines années, ni le bâtiment être vendu. Je souhaitais attirer l'attention du Conseil sur ce point, il s'agit d'une condition assez lourde.

Monsieur Mouhssin : Le groupe ECOLO estime qu'utiliser ces fonds à cette fin est une mauvaise idée. Nous aurions pu les consacrer à nos crèches. Vous faites le choix d'acquérir une extension de 3.000 mètres carrés à la maison communale. Lorsque nous vous demandons quelle administration vous allez y loger, vous êtes incapable de répondre. Lorsque nous demandons à obtenir l'organigramme de la commune, on nous

envoi celui de 2002. Sur base de celui-ci, nous avons peut-être besoin de cette extension, mais nous n'avons aucune vision des besoins actuels de la commune par rapport à l'administration. Vous avez souligné l'absence de réfectoire pour le personnel communal comme une motivation. Je pense que nous devrions mieux analyser les besoins de l'administration, et ceux-ci ne sont pas des mètres carrés de bureaux supplémentaires. Travaillons sur l'e-administration et le télétravail qui diminueraient les besoins en espaces de bureaux. Nous allons devoir payer pendant 20 ans.

Monsieur le Président : La crèche rue de l'Abondance est en cours de rénovation. Nous installerons les services techniques communaux qui sont actuellement à l'étroit dans le nouveau bâtiment. Nous ne serons plus locataires avenue des Arts, dont le loyer grève notre budget. Nous achetons un bâtiment qui est subsidié pour l'essentiel par la Région. Le quartier Nord mérite également notre présence. Nous allons dégager un étage au 12 avenue de l'Astronomie afin d'y installer une cantine et ferons de même rue Royale. Nous travaillons au quotidien à l'e-administration et nous travaillons également au télétravail. Observons que le bâtiment acquis ne nécessite aucune rénovation.

Le point est porté au vote. Les 4 membres du groupe ECOLO votent contre, les deux membres du groupe MR ainsi que Monsieur Balsat s'abstiennent, le reste du Conseil vote pour. Le point est adopté.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Clerckx : Nous nous abstenons, car il y a du pour et du contre dans le dossier. Il est évident que les employés communaux doivent être bien logés, mais cinq millions d'euros et un bâtiment aussi emblématique rue Royale, nous nous demandons si il ne s'agit pas d'une dépense de prestige quelque peu exagérée. Il y a peut-être d'autres priorités avec autant d'argent, je songe aux écoles et aux crèches notamment.

Monsieur Balsat : Il est évident que les employés communaux doivent travailler dans les meilleures conditions possibles, cependant, comme l'a rappelé mon collègue Monsieur Roekens, nous serons bloqués avec cet immeuble pendant 20 ans. Je m'inquiète pour le contribuable tennodois.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Non :

Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Abstentions :

Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk, Thierry Balsat.

Approuvé

5. Motion sur la bonne gouvernance et la transparence des rémunérations au sein de l'intercommunale VIVAQUA. Motie betreffende het goede bestuur en de transparantie van de vergoedingen binnen de intercommunale VIVAQUA.

Monsieur Clerckx : Je remercie le Président ainsi que l'ensemble des groupes politiques ayant participé à la commission réunie où l'on a travaillé avec un très bel esprit de collaboration.

Monsieur Mouhssin : Je souhaite soutenir la majorité, ce n'est pas tous les jours qu'une proposition de l'opposition est acceptée et amendée avec intelligence. Je salue la qualité du travail de cette commission.

Je me demande par ailleurs ce qu'il en est de la charte éthique sur laquelle nous avons travaillé au sein d'une autre commission.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Approuvé

6. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opérations 1.1, 1.2, 1.3, 1.3a, 2.2 : « Îlot Cudell » ; Signature du Protocole d'accord avec Beliris. Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operaties 1.1, 1.2, 1.3, 1.3a, 2.2 : « Huizenblok Cudell » ; Ondertekening van het Protocolakkoord met Beliris.

Monsieur Roekens : Une des raisons pour lesquelles Beliris se retire est le maintien de la nouvelle École sur le site, ce qui est —à mon sens— une bonne chose. Beliris stipule dans le protocole d'accord qu'il appartient à la commune de mettre en place un mécanisme qui permette à ses adjudicataires de séparer les frais relevant de l'école des autres projets. Je me demande comment vous allez mettre ce mécanisme en place. Un groupe de travail au sein du service de rénovation urbaine va-t-il mettre cela en œuvre ?

Monsieur Mouhssin : Nous sommes heureux que ce projet aboutisse enfin, le premier projet datait de 2002, il était extrêmement intéressant, ambitieux et intelligent. Après 15 années, une prise de conscience a eu lieu il y a quelques mois et je la salue.

Monsieur Clerckx : Ce projet est un ancien projet qui avait été coulé par l'ancienne majorité, je suis ravi qu'il voie aujourd'hui le jour.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Approuvé

Mustafa-Alperen Ozdemir entre en séance / treedt in zitting.

Les 4 points suivants sont traités conjointement. (7, 8, 9 et 10)

7. Service de Rénovation Urbaine ; Travaux de rénovation de 3 logements à caractère social de l'immeuble sis 113, rue de Liedekerke ; Approbation réévaluation de l'estimation du marché. Dienst voor Stadsvernieuwing; Renovatiewerken aan 3 sociale woningen van het gebouw gelegen Liedekerkestraat 113; Goedkeuring van de herevaluatie van de raming van de opdracht.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe

Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Özdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstentions :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

8. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération 2.5 « Coulée Verte » ; Travaux d'aménagement de la Coulée verte ; Approbation ré-évaluation de l'estimation du marché. [SEP] Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As-Leuven » ; Operatie 2.5 « Groene gang » ; Aanlegwerken van de Groene gang ; Goedkeuring herevaluatie van de raming van de opdracht.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Özdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstentions :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

9. Contrat de quartier Durable « Axe-Louvain » ; Construction d'une Maison des Cultures et de la Cohésion sociale et de trois logements à caractère social. ; Appel d'offres ouvert ; Approbation réévaluation de l'estimation du marché de Travaux. [SEP] Duurzame Wijkcontract « As-Leuven » ; Bouw van een Huis van Culturen en Sociale Cohesie en van drie sociale woningen ; Open offerteaanvraag ; Goedkeuring herevaluatie van de raming van de opdracht voor werken.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Özdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstentions :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

10. Service Rénovation Urbaine ; Travaux d'aménagement du Parc Potagère ; Approbation ré-évaluation de l'estimation du marché. Dienst voor Stadsvernieuwing ; Aanlegwerken van het Warmoespark ; Goedkeuring van de herevaluatie van de raming van de opdracht.

Monsieur le Président : Pour les quatre points à venir, les soumissionnaires ont tous proposé des montants supérieurs à ce que nous avons mis dans le marché. Nous n'avons pas le temps de relancer des marchés, sinon, nous perdrons les subsides. Le service de rénovation urbaine nous propose dès lors de réévaluer l'estimation des marchés à la hausse. Ce que nous faisons, c'est un choix du Collège, nous avons pesé le pour et le contre, il est important pour nous de ne pas perdre ces mannes de subsides.

Madame Vandenabeele : Comment se fait-il que toutes nos estimations soient plus basses que ce que les entreprises proposent ?

Monsieur Clerckx : Si cela n'arrivait qu'occasionnellement, je n'y verrais pas de problème. Mais ce problème est récurrent. Peut-être faut-il changer de bureau d'études ou engager quelqu'un au service d'études de la commune ?

Monsieur Roekens : Lorsque nous avons désigné le bureau d'études pour le parc Potagère, nous avons souligné que ce bureau d'études n'avait manifestement aucune expérience dans la réalisation de parcs. Cela ne m'étonne dès lors pas que leur estimation apparaisse ensuite fantaisiste. Je pense qu'il faut porter plus d'attention au choix du bureau d'étude afin d'éviter ce genre de scénario qui coûte cher à la commune.

Je pense qu'il y a un réel problème avec les bureaux d'études qui réalisent de mauvaises estimations. Nous ne pouvons pas continuer de la sorte. Peut-être devrions-nous engager un ingénieur ou un architecte à la commune qui puisse analyser si les estimations des bureaux d'étude sont réalistes ou pas. Ou alors, cesser de travailler avec des bureaux d'études inexpérimentés.

Madame Warnotte : Lors du dernier conseil, nous avons eu affaire à des marchés où personne n'avait remis offre. Ceci signifie que Saint-Josse n'intéresse pas les entrepreneurs. Lorsqu'ils remettent offre, soit ils gonflent les prix, soit notre estimation n'est pas juste. Nous observons un problème au niveau des marchés publics, soit de l'attrait de la commune, soit au niveau de l'estimation.

Je m'interroge quant à la modification de la loi sur les marchés publics. Apparemment, dorénavant, lorsqu'il n'y a pas eu d'offre, nous procéderions de manière simplifiée pour certains marchés en dessous de certains montants. Cette manière de faire ne permet-elle pas dès lors de choisir plus ou moins librement son entrepreneur ? Dans quelle mesure la concurrence est-elle assurée ?

Nous sommes dans une situation critique ou, soit on perd le subside, soit on supplée et cela grève notre budget.

Monsieur Mouhssin : Au niveau de la maison des cultures —je suis allé voir dans nos archives— en 2015, le budget global du projet est estimé à 4.058.000 euros suppléments compris. Avec la possibilité d'une révision à la hausse d'un montant complémentaire limité à 2,5 millions d'euros provenant de Feder. Ceci était conditionné à ce que nous obtenions les subsides de la part de Feder.

En avril, pour des raisons d'ajustements volumétriques, fonctionnels, techniques, normatifs et architecturaux, on nous demande de ré-estimer, pour 2 millions de plus que l'estimation réalisée au stade de l'offre.

Aujourd'hui, vous revenez vers nous et demandez à nouveau d'augmenter le montant à 8.300.000 soit 10 millions d'euros TVA comprise, avec un montant de dépassement d'un million d'euros.

Passer de 4 à 11 millions d'euros m'inquiète.

Monsieur Balsat : Je souhaite aborder la rénovation des trois logements à caractère social de l'immeuble sis rue Liedekerke n°113. Je suis inquiet des montants proposés par rapport à la surface qui est pourtant faible.

Monsieur le Président : Nous ne fixons pas les prix, ceci est fait par les bureaux d'études. Nous travaillons avec les meilleurs bureaux d'études disponibles. Il est fréquent que l'estimation soit dépassée par la réalité du chantier. Ce fut notamment le cas pour le commissariat rue de Brabant. Nous arrivons à des sommes qui sont importantes, mais justifiées par des experts dans le domaine. Nous arrivons en fin de parcours, nous avons ici le choix de renoncer à des subsides qui existent ou d'aller de l'avant. Nous allons de l'avant, après un long débat au sein du Collège.

Au niveau de la commune, nous continuons nos efforts afin d'essayer de trouver d'autres subsides auprès d'autres instances publiques.

Il y a une loi sur les marchés publics, des bureaux d'étude sont désignés, ce sont eux qui estiment le montant des travaux. Nous sommes dans un carcan, une procédure et nous devons travailler dans ce cadre.

Les 4 points sont portés au vote et adoptés à l'unanimité à exception de l'abstention des groupes MR, ECOLO et de Monsieur Balsat.

Suivent les justifications d'abstention.

Monsieur Clerckx : Il s'agit —à la grosse louche— de 2,5 millions d'euros ponctionnés dans la poche du contribuable pour 4 dossiers dont le principal, la maison des cultures, devient pharaonique. Nous partions d'un *a priori* positif pour ce projet, mais le montant actuel met en doute le rapport qualité-prix. C'est ce doute qui me pousse à l'abstention.

Monsieur Balsat : Je justifierai mon abstention de la même manière que Monsieur Clerckx.

Monsieur Mouhssin : Le groupe ECOLO s'abstient, non pas sur le fond des projets ; bien que nous puissions dire des choses sur le décalage entre le projet citoyen initialement imaginé pour le parc Potagère et ce qui sera réalisé ; mais sur la démesure.

Nous sommes la commune de Saint-Josse, pas la Région bruxelloise. Les projets doivent être à notre mesure.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Özdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

Abstentions :

Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

11. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi communale. ^[1]_[SEP]Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

Monsieur Roekens : Je vois l'achat de pompes à vélo urbaines, je m'étonne du prix élevé de 10.000 euros. Il s'agit apparemment de bornes similaires à ce que l'on peut trouver dans les stations-service. Je me pose la question de l'entretien de ces bornes, qui s'en chargera ?

Monsieur le Président indique qu'il sera répondu par écrit.

Monsieur Roekens : Des installations sportives pour enfants vont être installées au parc Saint-François, au parc rue du Moulin-rue de la Limite ainsi qu'au square Delhaye. Je souhaiterais savoir de quel genre d'installations s'agit-il, à partir de quel âge sont-elles accessibles et si elles vont remplacer les plaines de jeux accessibles au square Delhaye et à l'angle Moulin-Limite ?

Monsieur Özkonakci : Suite à un appel à projets de la Région, nous avons remis un dossier qui a été accepté. Nous allons installer 5 engins de fitness multifonctionnels pour tout âge en face de l'école Sint-Joost-aan-Zee. Trois modules sportifs pour les enfants de 8 à 15~16 ans au square Félix Delhaye. Nous allons également placer 3 modules au parc Saint-François où nous estimons que les enfants sont délaissés. Ceci est de plus entièrement subsidié par la Région.

Monsieur Roekens : Je n'ai rien contre ces nouvelles installations, mais je m'inquiète qu'elles ne prennent la place d'engins destinés aux enfants plus jeunes pour lesquels il y a un manque criant de jeux et d'engins.

Monsieur Özkonakci : Au square Delhaye, il y a actuellement de la place suite à la détérioration des engins qui étaient en place. Au parc Saint-François, nous avons déjà installé des engins de fitness. Nous ne remplaçons pas des appareils, mais complétons l'offre.

Monsieur Roekens : Je vous demanderai de penser également aux plus jeunes qui ont également besoin de jeux, nous savons que la commune est très jeune et qu'il y a beaucoup d'enfants et peu de place pour ceux-ci.

Monsieur Özkonakci : Les appareils qui vont être placés au square Félix Delhaye sont destinés à des enfants à partir de 8 ans.

Monsieur le Président : Une attention sera portée aux plus jeunes, le square comporte par ailleurs un terrain de minifoot qui est remis en question.

Monsieur Roekens : Je reviendrai sur l'achat de consoles de jeux, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Pourquoi achète-t-on autant de consoles de jeux ? Est-ce pour remplacer des consoles disparues ou devenues obsolètes ? Chaque année nous en acquérons, cette année-ci pour un montant de 3.000 euros.

Au niveau du mobilier urbain, je vois que nous acquérons pour 68.000 euros de potelets et blasons. Cela signifie que nous n'allons pas les fabriquer nous-mêmes. Je suis surpris car nous avons acquis un bâtiment à Evere pour y abriter un atelier de production de mobilier urbain où nous allons construire nous-mêmes ledit mobilier. Cet atelier sera-t-il à même dans le futur de construire des potelets, des bancs, *etc.* ?

Monsieur le Président : L'atelier est opérationnel, mais il n'est pas possible de couler de la fonte au sein de notre atelier. L'assemblage des potelets se fait là-bas. Nous construisons déjà nous-mêmes des bancs et du mobilier. C'est notamment le cas des aménagements que nous avons réalisés rue de la Limite, rue Josaphat.

Nous avons fait le choix d'acheter des potelets, de les adapter avec le blason de la commune et de les installer avec le but d'harmoniser la présence des potelets sur le territoire en choisissant le matériau durable qu'est la fonte.

Le dépôt nous permettra également de réparer le mobilier urbain endommagé.

Monsieur Roekens : Est-il possible de prévoir une visite de l'atelier ?

Monsieur le Président : Tout à fait, une visite a déjà été prévue par le Collège et vous recevrez prochainement une invitation.

Monsieur Roekens : Nous achetons pour 64.000 euros de modules préfabriqués pour le stade George Pètre. Il est précisé dans le dossier qu'après les travaux du stade, les modules pourront être réutilisés à d'autres fins. Quelles sont-elles ? Avez-vous déjà des projets précis ?

Monsieur le Président : Je ne sais vous répondre à l'instant, mais il est évident que nous pouvons nous retrouver dans des situations d'urgence où ces modules pourront être valorisés. L'achat du couvent rue de l'Abondance nous permet déjà d'avoir un grand module — si je puis m'exprimer de la sorte — qui nous permet de réaliser les rénovations dans les écoles.

Monsieur Roekens : Ces modules peuvent-ils servir à augmenter la capacité d'une école ?

Monsieur le Président : Sur cette question, vous me suivrez demain, j'y apporterai quelques réponses.

Monsieur Mouhssin : La majorité précédente a sans doute installé une plaine de jeux là où elle ne pouvait pas. Par contre, ne pas entretenir ce terrain de football sous prétexte qu'il n'est pas légal pose problème. Je suis allé le voir à plusieurs reprises, il y a des choses dangereuses. Je pense que même si il y a un problème de légalité, vous avez le droit d'entretenir ce lieu en bon père de famille, c'est une nécessité.

Ne prenez pas vos erreurs du passé comme excuse pour ne pas agir aujourd'hui.

Concernant le bâtiment à Evere, je serai ravi de visiter le bâtiment, mais vous aviez pris l'engagement de produire un rapport sur le projet, que je ne comprends pas. Vous aviez promis de faire une commission où l'on pourrait poser des questions sur le projet. Elle était prévue pour le mois de juin de cette année, je l'attends toujours.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Özdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Pris pour connaissance

12. (12-21) Subsidies aux associations culturelles ; exercice 2017. Subsidies aan de religieuze verenigingen; dienstjaar 2017.

Monsieur Clerckx : Une des associations culturelles prévue dans les subsides pose question. Il s'agit d'une mosquée sise chaussée de Haecht qui —d'après nos informations— dépend ou appartient à la Diyanet. La Diyanet est une instance officielle dépendant immédiatement de l'État turc. L'ingérence de celui-ci, dans son évolution actuelle, nous fait penser qu'il n'est pas une bonne idée de subsidier cette mosquée, si il est confirmé qu'elle dépend bien de la Diyanet.

Monsieur Balsat : Dans les dossiers des différentes associations, les statuts ne sont pas toujours très clairs.

Monsieur le Président : Je ne partage pas du tout le point de vue de Monsieur Clerckx. J'étais présent à un événement organisé au mois de juin par le Diyanet, au même titre que le bourgmestre de Schaerbeek et le conseiller du Ministre de la Justice. C'est une association qui —comme les 9 autres— a pignon sur rue dans ce pays et entièrement établie en Belgique avec des statuts en bonne et due forme.

Ici, il s'agit d'une mosquée et non pas de la fondation Diyanet. La mosquée est une entité propre qui est rattachée à la fondation.

Tous les dossiers ont été traités de la même manière, les statuts ont été présentés et libre aux conseillers de poser des questions.

Monsieur Mouhssin : Notre position est toujours la même, ce n'est pas le rôle des communes —dans ce pays— que de subsidier les lieux de culte. La Région et le fédéral peuvent le faire.

Par contre, à partir du moment où nous avons décidé d'utiliser une partie des moyens communaux pour subsidier une série de lieux de culte, je pense que l'on doit avoir deux axes. Le premier étant la sécurité, nous nous souviendrons tous ici que dans un lieu où étaient donnés des cours coraniques —et qui n'était pas un lieu de culte—, un enfant est mort. Un certain nombre de lieux ne sont pas conformes à l'urbanisme. Là, la commune pourrait apporter son soutien. Cet argent devrait être orienté en priorité vers des installations de sécurité : portes coupe-feu, *etc.*

Deuxièmement, un certain nombre de lieux de cultes pourraient être subsidiés par le fédéral ou la Région. Ceci nécessite un accompagnement, tous n'ont pas la capacité d'introduire les dossiers et de faire les démarches. Je pense que nous devons accompagner ces lieux de culte afin qu'ils fassent ces démarches.

Je pense que des lieux de cultes ont subi des pressions du fédéral. Comme ces mosquées n'étaient pas reconnues, on s'est permis des pressions qui n'auraient pas eu lieu si ces mosquées avaient été reconnues.

Monsieur le bourgmestre, je pense que vous partagez mon point de vue, ou du moins, je l'espère. Avez-vous réalisé des choses cette année allant dans le sens d'une reconnaissance de ces mosquées ?

Monsieur le Président : Nous pratiquons cela depuis bien plus qu'une année, depuis le début de la législature en fait. Nous avons accompagné toutes les entités afin qu'elles se mettent en ordre et puissent bénéficier d'avantages auprès des autorités. Que ce soit la reconnaissance des mosquées qui permet d'éviter de payer la taxe cadastrale ou d'avoir accès à la rémunération de l'imam. Nous réalisons cela pour tous les

cultes.

La question du soutien communal peut se poser. Au niveau du Collège, nous avons décidé d'apporter une aide. Il s'agit d'une reconnaissance de la présence de ces associations sur le terrain.

Sur la question de l'urbanisme, de la sécurité et de la reconnaissance, le travail est en cours. J'étais encore cette semaine en présence du Ministre-Président et d'un certain nombre de lieux de culte pour discuter de ce sujet. Ce travail se poursuit.

Monsieur Mouhssin : Vous êtes très vague sur le travail accompli, je propose de vous interpellier à ce sujet.

Le point est porté au vote et adopté à l'unanimité à l'exception de l'abstention de Balsat sur l'ensemble des subsides et de celle du groupe MR sur la mosquée Fatih.

- Association culturelle Assemblée du Plein Evangile

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat.

Approuvé

- Association culturelle Eglise " La Grâce par la Foi en Jésus-Christ "

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Union des Centres Culturels Islamiques de Belgique (Mosquée Selimiye)

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Mosquée l'Imam Malik/Association culturelle de l'enseignement et de l'éducation.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Mosquée El Hazar

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Centre culturel "Le Saint-Josse"

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Mosquée Fatih

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk, Thierry Balsat.

Approuvé

- Association culturelle Fédération Islamique de Belgique (Union de l'Islam de Bruxelles)

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu,

Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle FEPAB- Eglise de la Fraternité Evangélique de Pentecôte en Afrique et en Belgique

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

- Association culturelle Centre spirituel culturel roumain « Saint Parascheva »

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstention : Thierry Balsat

Approuvé

13. (22-27) Associations de jeunesse ; octroi de subsides pour 2017. Jeugdverenigingen; toekenning van een toelage in 2017.

Monsieur Clerckx : La situation de l'ASBL La Ruelle m'ennuie un peu : la responsable de l'association est une employée communale. Je reconnais son travail, la personne n'est pas visée, mais bien le principe : un fonctionnaire dirigeant qui est simultanément à la tête d'une association subsidiée par la commune. Il est envisageable de songer que cette personne se retrouve juge et partie. Ce n'est pas idéal éthiquement je trouve.

Monsieur Balsat : J'ai soulevé ce type de problème pour une autre ASBL ainsi que celle dont il est ici question lors du Conseil précédent. Je suis heureux de voir que mon collègue MR me suive.

Le point est porté au vote et adopté à l'unanimité à l'exception de l'abstention du groupe MR et de Monsieur Balsat.

- Asbl La Ruelle

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk, Thierry Balsat.

Approuvé

- Association Gemeenschapscentrum Ten Noey

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Association PATRO SAINT-JOSSE.

Oui/Ja : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Association AVENIR ASBL

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Association APPRENTI-SAGE ASBL

Oui/Ja : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Association BATACLAN ASBL.

Oui/Ja : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Les deux points suivants (14 et 15) sont traités simultanément.

Madame Warnotte demande si Monsieur Özkonakci peut quitter l'assemblée lors du point 15 dans la mesure où il est Président d'une des ASBL en question.

Kadir Özkonakci quitte la séance

14. (28 – 34) Clubs sportifs ; subsides communaux 2017 inférieurs à 1.250,- euros ; répartition. Sportverenigen; gemeentelijke toelages lager dan 1.250,- euros voor 2017; verdeling.

– *Royale la Silencieuse de Bruxelles*

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

15. (35 – 41) Clubs sportifs ; subsides communaux 2017 égaux ou supérieurs à 1.250,- euros ; répartition. Sportverenigen; gemeentelijke toelages van of hoger dan 1.250,- euros voor 2017; verdeling.

Madame Warnotte : Dans les deux dossiers, des associations ont rendu leur demande hors délai. Y a-t-il eu une décision ultérieure de la part du Collège afin d'accepter les dossiers hors délai ? Étaient-ce les deux seuls dossiers hors délai ? Si ce n'était pas le cas, la question de l'équité du traitement se pose.

Pour l'ASBL dont Monsieur Özkonakci est Président, la demande est signée par la secrétaire, mais pas par le Président. Les comptes joints sont lacunaires et ne sont pas signés non plus. Dès lors, cette ASBL ne respecte pas les conditions d'obtention d'un subside. Je souhaiterais obtenir des explications par rapport à cela.

Monsieur le Président : Il s'agit d'une association paracommunale dont le but est de pouvoir atteindre des subsides proposés par les autorités supérieures.

Madame Warnotte : Obtenir des subsides des autorités supérieures est une chose. Donner des subsides communaux à une ASBL dont le Président est un membre du Collège et la secrétaire membre de l'administration communale en est une autre.

Monsieur Clerckx : Il faut d'autant plus respecter les règles si il s'agit d'une ASBL paracommunale, vous devez montrer l'exemple.

Madame Warnotte : Je n'ai pas obtenu de réponse à mes questions.

Monsieur le Président : Le Collège a décidé d'approuver comme tel, en dépit du dépassement du délai. Il n'y a pas eu d'autre demande dans ce cas que celles que vous mentionnez.

Monsieur Clerckx : Vous rompez l'égalité entre associations.

Monsieur le Président : Ces structures ne sont pas professionnelles. Il nous arrive de courir derrière ces clubs sportifs pour obtenir des documents.

Madame Warnotte : À partir du moment où la demande a été introduite hors délai, je trouve qu'il devrait être indiqué dans la délibération que le Collège ratifie malgré l'introduction tardive.

Monsieur le Président : Je propose de tenir compte de votre remarque.

Le point est porté au vote, Madame Warnotte vote contre l'attribution du subside à l'ASBL Promotion Sportive pour non-respect des formes.

Les groupes ECOLO et MR ainsi que Monsieur Balsat s'abstiennent pour l'ASBL Promotion Sportive ainsi que pour les ASBL ayant remis les documents en retard : Anatolie et Taekwondo.

Le reste de l'assemblée vote pour, le point est adopté.

- Cordiale TN St-Jsse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- All Stars

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Anatolie 95

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

- ASCJ

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Vétérans St-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- FC St-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Buc Saint-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Institut de taekwondo de Bruxelles

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Fremal, Thierry Balsat, Gabriela Mara, Emir Kir

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele.

Approuvé

- Inser'Action

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Promotion Sportive St-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Aps-Oasis

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Irish St-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

- Elan Saint-Josse

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Derya Bulduk, Luc Fremal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

Approuvé

Kadir Özkonakci entre en séance.

16. (42) Nederlandstalig Onderwijs – Gemeentelijke lagere en kleuterschool – Vastlegging capaciteit – Schooljaar 2017-2018.

Meneer Roekens : Net zoals meneer Clerckx zei voordien dat hij in herhaling zou vallen, ga ik nu ook in herhaling vallen. Ik zeg elk jaar hetzelfde.

Wij moeten de maximum capaciteit vastleggen van de school, dat moet wettelijk van Ministerie van Onderwijs. Elke keer zeg ik dan dat de maximum capaciteit ontoereikend is en dat heel veel inschrijvingen die niet gerealiseerd kunnen worden in de school.

In het programma van de meerderheid van 2012 is ook neergeschreven dat de school uitgebreid zal worden, het werd door de meerderheid beloofd.

We zijn nu een jaar voor het einde van de legislatuur en er is nog niets concreet voor het uitbreiden van de school verwezenlijkt.

Ik vermoed dat u nu gaat zeggen dat u wel wil de school uitbreiden maar dat er eerst garanties moeten zijn dat er een absolute voorrang is voor kinderen van Sint-Joost en dat u niet wil dat vooral kinderen van andere gemeentes plaatsen krijgen.

Nu, dat is een interessant argument maar decretaal kan u dat niet opleggen.

Kort samengevat wil ik u vragen, gaat u daadwerkelijk, wat u in de meerderheid heeft beslist, de school uitbreiden? Gaat u daar werk van maken of niet? Is het ja of is het nee ?

Meneer Kir : Het is niet zo gemakkelijk om te antwoorden . Als u uw vraag in één zin kan formuleren kan ik misschien antwoorden met ja of nee.

Meneer Roekens : Mijn vraag is, gaat u de school uitbreiden, ja of nee ?

Meneer Kir : Ja, als men aan onze voorwaarden voldoet.

Meneer Roekens : Dat heb ik net gezegd, dat kan u niet opleggen, decretaal kan u dat niet eisen. Dan is het een nee. Dus, ik neem akte dat het een nee is, dank u wel meneer de burgemeester.

Meneer Kir : Als u al het antwoord weet op uw vragen, is het misschien niet nodig om ze te stellen.

Meneer Roekens : Het is ook niet meer nodig, Ik dank u Meneer de burgemeester.

Oui :

Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Özdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

Approuvé

Julie De Pauw quitte la séance

Suivent les interpellations.

Une question d'actualité de Monsieur Balsat est traitée conjointement à l'interpellation suivante.

17. (43) Parc Saint-François ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Monsieur Mouhssin : J'ai visité le parc Saint-François ce week-end, et j'ai constaté un espace dans un état de décrépitude scandaleux.

Mon collègue Frédéric Roekens avait déjà dénoncé cette situation en août 2016.

Il semblerait que la situation se soit encore dégradée.

La loge des gardiens de parc n'est plus fermée à clef, car la porte n'est plus maintenue par des charnières, mais au moyen d'une chaîne. Résultat, ce lieu est occupé la nuit par des inconnus, et au petit matin, les gardiens du parc découvrent mégots et déchets dans leur local. La vitre d'une des fenêtres est également cassée.

Les espaces de jeux ne sont plus entretenus, et une mousse verte rend dangereux différents endroits. Si l'accès de certaines parties du parc est interdit aux enfants à l'aide de barrière nadar (pas très efficace), c'est la quasi-totalité des espaces de jeux qui sont dangereux. La terrasse en bois au pied de l'immeuble HBM est également extrêmement glissante et dangereuse. (Photos en annexe)

Face à votre inertie, je vous signale qu'une plainte a été envoyée au Ministre de la Protection de la consommation.

Je souhaiterais savoir comment une telle situation est-elle possible ?

Estimez-vous que la sécurité des enfants qui jouent dans ce parc est toujours assurée ?

Un entretien du parc a-t-il été fait ? Quand ?

Les problèmes que j'énumère vous ont-ils été rapportés, et si oui pourquoi rien n'a été fait à ce jour ?

Monsieur Balsat : J'avais également interpellé en 2013 pour une situation similaire, en vain : la sécurité des enfants fréquentant le parc n'est toujours pas garantie.

Monsieur Jassin : Le parc est fréquenté par la population locale, vous pouvez le constater par vous même.

En 2016, les travaux publics ont démonté un cabanon qui risquait de s'écrouler. Ce dernier se trouvait à front de la façade arrière de la piscine Saint-François. Ces travaux avaient contribué à améliorer la sécurité au sein du parc : des enfants jouaient aux abords du cabanon en toute insécurité.

Au niveau de la loge des gardiens des parcs, le service Prévention a effectivement transmis au département des Travaux publics un bon de travail pour la réparation de la loge des gardiens de parcs. L'information est bien parvenue aux Travaux publics. Il est vrai que les portes et les châssis de la loge des gardiens sont abîmés. Ceux-ci seront remplacés d'ici la fin du mois de novembre 2017.

Concernant la partie basse du parc, un audit suivi d'une étude complète de mise en conformité de la salle Mandela et ses abords avait été lancé en 2015. Cet audit est passé au Conseil, vous êtes au courant. Le travail de cet audit a été achevé en 2016 et le marché public afin de désigner un prestataire pour la réalisation de l'ensemble des travaux de la salle Nelson Mandela est en cours. Ce dossier passera au Collège du 7 novembre 2017. L'estimation réalisée par le bureau d'étude correspond à l'offre du prestataire de services.

Les travaux devraient commencer fin janvier 2018, après approbation de la décision d'attribution du marché par la tutelle régionale.

Ces futurs travaux permettront de résoudre les problèmes suivants :

- empêcher les inondations répétées de la Salle Mandela dues aux eaux de ruissellement du parc St François vu que le sol est imperméable à plus de 70%, un caniveau couvert par un grillage sera installé au point de jonction entre le sol du parc et les marches qui descendent vers le sous-sol de la salle Mandela. Ce nouveau caniveau sera raccordé aux évacuations d'eau pluviale de la salle Mandela ;
- empêcher les glissades en cas de pluie en remplaçant entièrement le revêtement de sol de la passerelle et des marches d'escalier par un revêtement antidérapant. L'étanchéité et l'isolation de la toiture des locaux situés sous la passerelle seront également réalisées ;
- sécurisation des garde-corps pour éviter des chutes de plus de 4 m le long de la salle Mandela. Il y a actuellement un manque de sécurité à ce niveau.

Pour l'amélioration générale du parc Saint-François, la commune, via les Travaux publics a répondu à un appel à projets de l'IBGE pour rendre le sol du parc le plus perméable possible. Ce sol a effectivement des problèmes que nous souhaitons résoudre. Ce projet permettra réduire la quantité d'eau envoyée vers l'égout public et de réduire tout risque d'inondation de la salle de sport construite en aval du parc. Un nouveau bureau d'étude sera désigné en 2018 —grâce notamment aux fonds de l'IBGE— pour réaliser les études d'amélioration de la qualité environnementale, d'aménagement et d'embellissement de ce parc. Les choses se mettent en place et vont dans le bon sens, bien que nous soyons confrontés aux délais que vous connaissez.

Monsieur Mouhssin : Nous allons investir une somme d'un million d'euros dans la salle Mandela. Cette salle est récente, elle a été inaugurée en 2011. Six ans après nous devons à nouveau investir 1 million d'euros, on peut douter de la qualité de la réalisation.

Ma question ne portait cependant pas sur la salle Mandela, mais sur le parc Saint-François et sur ce problème de mousse verte qui rend la majeure partie de la surface du parc impraticable.

Soit, vous me déclarez qu'il s'agit d'un problème de conception de ces surfaces, soit un entretien est nécessaire.

Avez-vous pris une mesure —depuis mon interpellation— pour retirer cette mousse qui rend la fréquentation du parc dangereuse ?

Monsieur le Président : L'Echevin a répondu de manière assez complète. Un programme de rénovation globale du jardin va être réalisé avec Bruxelles-Environnement. Les études qui seront réalisées nous permettront de déterminer le type de matériau à utiliser. Entretemps, l'entretien est réalisé régulièrement par nos équipes. Je rejoins Monsieur Jassin, ce parc est fréquenté quotidiennement par un public nombreux. Une attention est portée par nos gardiens et nos ouvriers.

Monsieur Mouhssin : Aucune mesure n'a donc été prise pour enlever cette mousse qui est extrêmement dangereuse sur les différentes surfaces. Je pense qu'il s'agit là d'une preuve d'inconscience. Prétendre qu'il est nécessaire d'attendre une réponse de Bruxelles-Environnement quant au type de revêtement ne m'apparaît pas comme une réponse responsable.

Prise de connaissance

18. (44) Les plages horaires du service jeunesse mis a disposition d'adultes; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Ce 21 octobre à 19h30, un groupe de jeunes « tapent » le ballon devant la salle Mandela, rue Verte.

À l'intérieur de la salle, un groupe d'adultes (quarantennaires et cinquantennaires) occupe la salle de minifoot

Nelson Mandela.

Pourtant la plage horaire 19h-21h est réservée au service jeunesse.

Les jeunes me font savoir que dans le passé, ils occupaient la salle le samedi en soirée. Depuis septembre 2017, la salle ne leur est plus accessible lors de cette plage horaire et aucune explication ne leur a été fournie.

Sur le carnet de réservation de la salle, un agent communal du service jeunesse a signé au nom du service jeunesse et a quitté les lieux en laissant la salle aux joueurs adultes.

Je souhaite disposer du règlement de la salle.

Je souhaite connaître les plages horaires « jeunesse » mises à disposition d'adultes.

Je souhaite disposer de la demande de réservation de ce groupe d'adultes et de la décision de mettre la salle à disposition.

Je souhaite connaître les conditions financières de mise à disposition de la salle pour cette plage horaire (21 octobre de 19h à 21h).

Je souhaite savoir qui a pris la décision de mettre la salle à disposition du groupe d'adultes pour le 21 octobre de 19h à 21h.

Je souhaite enfin savoir si la salle Mandela est fermée le dimanche.

Monsieur Azzouzi, Echevin de la jeunesse : Concernant vos questions par rapport au règlement de la salle Nelson Mandela, les documents demandés vous seront fournis.

Je souhaite par ailleurs revenir sur certains faits. Il semble que vous ayez visité la salle Mandela, à plusieurs reprises. Je souhaite ici relater votre façon de faire. Ce 21 octobre, de 8 à 18 heures, l'événement "place aux enfants" était organisé par le département jeunesse. Suite à cela, un des nos animateurs que je ne citerai pas s'est rendu à la salle afin d'accueillir les participants et encadrer l'activité sportive prévue entre 9 et 21h. Vers 19h30, l'animateur a pu observer l'arrivée à la salle d'un trio composé de Monsieur B, animateur licencié récemment par notre Collège, Monsieur K., un fonctionnaire récemment muté et Monsieur Mouhssin. Le trio était mené par le conseiller communal Mouhssin ci-présent et qui pose des questions à tout le moins particulières.

Vu les tensions menées depuis plusieurs semaines par les deux anciens animateurs du service jeunesse qui, il faut le rappeler, alimentent le quartier depuis pas mal de temps. Monsieur G., qui est l'animateur présent dans la salle de sport à cet instant, a souhaité éviter une altercation et a décidé de pacifier les choses. Il faut savoir qu'une activité était organisée, ces personnes sont prêtes à témoigner des faits. Je ne citerai pas ici le club, mais le ferai savoir à qui de droit au moment opportun. Le trio s'était mis à perturber l'activité organisée, prenait des photographies et ne cessait d'importuner les participants et organisateurs de l'activité. Après le départ du trio, un des animateurs, Monsieur G., s'est rendu dans un café. Dans le café, le trio disait ceci, je cite l'animateur : "il faut déstabiliser le service jeunesse et son Echevin".

Voici les faits tels qu'ils m'ont été rapportés par les services.

Voici maintenant ma réponse. Monsieur le Conseiller Mouhssin, vous êtes un irresponsable et vous jouez au pyromane. Vous osez perturber des activités organisées par notre service, dans nos quartiers, c'est honteux. Vous êtes un danger public depuis des années et vous le montrez encore davantage depuis quelque temps, en prélude aux élections.

Vous vous faites accompagner par des gens ayant été licenciés ou mutés, et ce pour des raisons et des faits graves dont certains seront bientôt traités par la justice. Je tiens à le rappeler, cela me semble important. Votre présence et votre comportement, à trois reprises, devant la salle et à l'intérieur de celle-ci a mis en danger les jeunes et les parents qui étaient présents. J'insiste sur la tension que vous créez au sein du quartier. Cela ne passera pas, nous serons là pour vous empêcher d'aller dans ce sens.

Il faut rappeler que les animateurs présents vous ont sauvé la vie Monsieur Mouhssin, vous alliez presque être tabassé. Vous ne mentionnez pas cet élément. Vous avez pris la fuite. Je rappelle qu'il y a lieu de procéder à une demande administrative pour les visites que vous souhaitez effectuer.

Dorénavant, la police sera avertie, vous serez bien accueilli.

Exclamations dans la salle.

En ce qui me concerne, en tant qu'Echevin de la jeunesse, je ne vous laisserai pas faire.

Madame Warnotte : Je prends la parole pour souligner les propos inacceptables et insoutenables qui ont été tenus par Monsieur Azzouzi. Lors du Conseil précédent, nous avons eu une discussion sur le fait que des personnes avaient été interpellées par les services de police lorsqu'ils se rendaient au Conseil Communal afin d'assister à la séance. Nous venons d'assister au fait que Monsieur Azzouzi a dit que les services de police, et je le cite "les services de police seraient avertis des agissements de Monsieur Mouhssin, qu'ils l'attendraient et qu'il serait bien accueilli". C'est une menace directe contre un Conseiller qui ne fait rien d'autre que d'exercer ses droits.

Monsieur Azzouzi : Il s'agit d'une procédure.

Madame Warnotte : Ce n'est pas du tout une procédure, vous n'avez pas tous les droits ici, vous n'avez pas tous les pouvoirs. Les propos tenus sont insupportables dans le cadre d'un conseil communal. Monsieur l'Echevin Azzouzi a menacé de faire usage, en dehors de ses responsabilités et en dehors de son droit, des services de police par abus de pouvoir.

Monsieur Mouhssin : Je pense, Monsieur le Président, que vous avez manqué à vos responsabilités et je ne parlerai pas de votre Echevin qui, malheureusement, s'est montré d'une violence incroyable et ce n'est pas la première fois. Il a agressé à plusieurs reprises des personnes, il m'a agressé physiquement, il a déjà agressé —et vous pouvez le contacter, il témoignera— le député Fouad Ahidar. C'est une personne qui a l'habitude d'être agressive.

Vous avez laissé un Echevin décrire un certain nombre de personnes, des agents communaux. Ne pas citer de nom est une chose, mais les décrire, dans le cadre de leur fonction, dans le cadre de leur situation, avec les initiales et que cela ne provoque pas une intervention de votre part est grave. Des accusations mensongères ont été proférées. En tant que Conseiller communal, je pourrai me défendre, mais ces agents communaux n'en auront pas l'occasion, alors qu'ils ont été diffamés. Cela pose problème.

J'ose espérer que le secrétaire communal prendra les mesures nécessaires, car il est de sa responsabilité de protéger ses fonctionnaires face à un Echevin irresponsable. Il n'est pas possible de laisser cet Echevin menacer, accuser, faire pression. Monsieur le bourgmestre, vous avez un rapport entre vos mains où 7 agents communaux ont rapporté qu'ils subissaient des pressions politiques, du harcèlement et vous laissez faire.

Ceci concerne la manière dont la séance s'est passée aujourd'hui, que je trouve malheureuse.

Mais vous ne répondez pas sur le fond, et le fond, c'est de l'abus de bien social. Le fond, c'est fort probablement de l'usage de faux. Je me suis effectivement rendu avec un appareil photo à la salle Nelson Mandela afin d'avoir des preuves. J'ai pris des photographies de gens qui jouaient et qui n'étaient pas des enfants. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas le droit de se trouver dans cette salle. Je pense effectivement que cet espace doit être ouvert à tous les citoyens. Mais cette tranche horaire particulière, de 19 à 21 heures, dépend du service jeunesse. J'observe la mise à disposition à titre gratuit, pendant 2 heures, sans aucune décision du Collège. Je demande une enquête concernant l'Echevin Monsieur Azzouzi sur l'utilisation qui est faite des heures gratuites mises à disposition du service jeunesse.

Est-ce qu'aujourd'hui, cet Echevin distribue gratuitement ces heures à des personnes ?

C'est le cas et les éléments de preuves que j'ai réunis le gênent bien entendu.

La question porte sur l'utilisation des moyens communaux, sur le détournement de moyens communaux à des fins politiciennes et partisanes.

Monsieur le Bourgmestre, soit vous apportez des preuves démontrant que tout ceci s'est fait dans les règles,

soit il y a un gros problème. Auquel cas, si vous ne prenez pas de mesure, c'est l'ensemble du Collège qui assumera cette responsabilité.

Monsieur Azzouzi : Pour vous répondre, j'expliquerai très rapidement l'historique de ces plages horaires Monsieur Mouhssin. Je reviens à la plage horaire du samedi, 19 à 21 heures. Cette plage est dévolue au club communal de jeunes "le Caveau" et ce depuis 2011. Cette plage horaire est affectée à une activité sportive : "sport parents-enfants".

Cette activité a été interrompue en 2014 par Monsieur K, animateur. Pour quelles raisons ? Le concierge rapporte par mail que cette plage horaire est gérée par Monsieur K. depuis 2014 alors coordinateur de terrain. Un habitant du quartier, qui n'a aucun lien avec le service jeunesse, se présentait au responsable de la salle comme animateur au département jeunesse. Nous parlons bien de Monsieur K. qui était avec vous et qui me donne des informations. Monsieur K. utilisait donc des heures de salle réservées à la jeunesse, pour en faire cadeau à ses amis.

Monsieur Mouhssin, vous m'accusez de distribuer des heures, par contre, cet élément que je vous donne, des personnes sont prêtes à en témoigner.

Monsieur Mouhssin : J'ai posé une question simple : j'ai vu un groupe d'adultes jouer dans cette salle pendant ces deux heures. Pourriez-vous me faire part du responsable de la décision d'accorder ces deux heures à des adultes ?

Monsieur Azzouzi rapporte qu'il est au courant d'un détournement d'heures de salle. J'ai beau chercher dans les décisions du Collège, je n'ai pas souvenir d'une décision du Collège rapportant un détournement d'heures. Si c'est vrai, je me dis que la gestion de cette salle doit être un fameux chaos.

La seconde chose, la question que je vous posais et à laquelle on ne m'a pas répondu, cette salle est-elle fermée le dimanche ? Je suis passé dimanche, elle était fermée. Nous y avons investi des sommes considérables, j'ai regardé dans les communes voisines, dans aucune d'entre elles les salles ne sont fermées le dimanche.

Je demande que cette salle soit ouverte le dimanche.

Je demande un compte rendu précis des heures d'affectation pour le mois de septembre et pour le futur.

Monsieur le Président : La salle est effectivement fermée le dimanche.

Prise de connaissance

19. (45) Incident lors de la braderie du quartier Nord ; question écrite introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Lors de la Braderie QUARTIER DE BRABANT / PRAIRIE du 15 octobre dernier, une altercation s'est produite entre un Echevin et le responsable des commerçants de la rue Brabant. Pourriez-vous me faire savoir si le Collège a écrit à l'association des commerçants pour s'excuser de ce nouveau dérapage d'un membre du Collège ?

Monsieur le Président : Je ne sais pas de quoi vous parlez, nous n'avons pas eu de plainte de qui que ce soit. Nous n'avons pas à nous excuser à partir du moment où aucun incident ne s'est produit. J'étais moi-même présent pendant l'entièreté de cette braderie.

Monsieur Mouhssin : Cet incident a eu lieu, vous le savez. Les gens ne se sont pas plaints, soit, mais vous auriez pu avoir l'élégance et l'intelligence d'aller vers eux et de vous excuser. Soyez attentif à ce que cela ne se reproduise pas.

Prise de connaissance

20. (46) Place de parking Cambio sur passage clouté ; question écrite introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Il existe une station Cambio place Saint-Lazare. L'une des places de stationnement de cette station a été mise sur un passage piéton. J'ai pris contact avec Cambio afin de leur signaler que l'installation de ce stationnement n'était pas opportune. Ils m'ont fait savoir que c'était la commune qui avait affecté les places.

Est-il normal de mettre une place de stationnement sur un passage clouté ?
Allez-vous le déplacer ?

Monsieur Jassin : Cette situation est effectivement incongrue. En 2009, lorsque l'on a installé les emplacements Cambio, le passage piéton n'existait pas. En 2014, un passage piéton a été installé, manifestement en dépit de tout bon sens.

Nous allons déplacer la place Cambio avant le passage piétons. Il y aura donc un emplacement avant le passage et un autre après grâce à votre interpellation.

Nous pensons que la présence d'un passage pour piétons est très importante, nous avons construit un nouveau bâtiment dans le cadre des charges d'urbanisme de la Silver Tower. Comme la commune s'est engagée à rendre ses voies publiques accessibles et sécurisées, ce que l'on appelle le plan PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics nous gardons bien évidemment ce passage piétons.

Ceci sera réalisé dans un délai inférieur à un mois.

Madame Warnotte : J'étais également intervenue au sujet d'un passages piétons, j'apprécierais que l'objet de mon intervention soit également réglé dans le délai d'un mois.

Prise de connaissance

21. (47) Interpellation de Madame Dorah ILUNGA à Monsieur Kadir ÖZKONACI, Echevin des Sports de Saint-Josse sur « la politique sportive à l'égard des seniors » au Conseil communal du 30 octobre 2017. (Complémentaire)

Madame Ilunga : Je vous avais déjà interrogé à propos de la politique communale menée en matière sportive pour les habitants de Saint-Josse et plus particulièrement des jeunes. Vous conveniez des bienfaits du sport ou d'une activité physique pour la santé et l'équilibre de chacun.

Pourriez-vous m'indiquer :

- Quelle politique sportive est menée par la Commune à l'égard des seniors tennodois.
- Quels sont les moyens mis à disposition ?
- Quel est le nombre de participants à ces activités ?

Monsieur Özkonakci : Pour la 3ème année consécutive, le département des sports en collaboration avec l'asbl La Maison de la Famille et le Centre gériatrique Anne-Sylvie Mouzon a organisé une journée sportive et récréative pour les seniors de Saint-Josse-ten-Noode à partir de 55 ans à la salle Nelson Mandela et au parc Saint-François, le mardi 26 septembre dernier.

Cet événement a été un succès puisqu'une centaine de personnes y ont participé.

Voici le déroulement de cette journée consacrée aux seniors de la commune :

De 10h à 13h, diverses disciplines sportives ont été proposées telles que le badminton, le tennis de table, le

yoga, la gymnastique douce, le fitness, la pétanque, les sports de combat et pour ceux qui le préféreraient des sports cérébraux et d'autres jeux de société.

Ces disciplines sportives ont été encadrées par des membres du personnel communal, par nos clubs sportifs ainsi que par les professeurs sportifs de la Maison de la Famille.

Vers 13h, la Maison de la Famille a organisé un barbecue qui a été servi aux participants pour la modique somme de 4 euros.

Après le repas, une animation de danses a permis aux seniors de se déhancher sur la piste.

Le département des sports a obtenu un subside du SPFB qui a couvert les frais de l'animation prodiguée.

Une collation et une médaille ont été offertes à chaque participant et cette dépense a été prise en charge par le département des sports.

Monsieur Balsat : Vous parlez d'une journée sportive. Je souhaiterais en savoir davantage, quelle politique sportive est menée par la commune à l'égard des seniors ?

Monsieur Özkonakci : Il s'agit d'une activité qui se reproduit régulièrement. Il s'agit de la troisième édition. La maison de la Famille —qui est soutenue par la commune— organise par ailleurs d'autres activités sportives.

Prise de connaissance

22. (48) Interpellation de Madame Dorah ILUNGA à Monsieur Kadir OZKONACI, Echevin des Classes moyennes de Saint-Josse concernant le «Marché de Noël » au Conseil communal du 30 octobre 2017. (Complémentaire)

Madame Ilunga : Ce Collège a toujours mené une politique touristique et économique dynamique et attractive en permettant aux différents acteurs de mieux répondre aux attentes des touristes, travailleurs et habitants de la Commune.

Ainsi, non seulement vous avez augmenté le nombre et les lieux de braderies sur le territoire, mais vous avez pérennisé le marché de Noël qui se tient depuis 3 ans sur la place Saint-Josse. Cet événement améliore indéniablement l'attractivité du quartier.

Pouvez-vous me dire :

- Qui participe à l'organisation de ce marché de Noël ?
- Comment est financé ce marché de Noël ?

Monsieur Özkonakci : L'organisation du marché de Noël se fait en collaboration avec les associations de commerçants.

Cet événement s'étale sur 2 jours : vendredi et samedi.

Les associations des commerçants collaborent financièrement à la tenue de ce Village grâce aux subsides qu'ils perçoivent de la commune.

Les dépenses totales pour la Commune reviennent à 8369 euros et sont réparties comme suit :

- location de chalets en bois dotés de chauffage et d'éclairage ;
- diffusion d'un spot publicitaire à la radio ;
- prestation d'un Dj afin d'animer le Village de Noël ;

- grimage d'enfants.

Les associations de commerçants prennent en charge les animations lors de ce Village de Noël pour un montant de 3300 €. Voici les exemples d'animations :

- groupe de musiciens ;
- présence du Père Noël ;
- achat des bonbons.

Prise de connaissance

23. (49) Maatregelen tegen drugs- en mensenhandel in de Noordwijk / Mesures contre le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains au quartier Nord ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Le point 28 est traité simultanément.

Prise de connaissance

28. Quartier Nord... Les propriétaires de carrées sont-ils tous logés à la même enseigne ? ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Roekens : Op 11 mei van dit jaar voerde de federale politie een belangrijke operatie uit in de Noordwijk om een Nigeriaans prostitutie- en mensenhandelnetwerk op te rollen. Verschillende mensen waaronder het kopstuk werden aangehouden en verschillende carrées waarin het netwerk actief was werden door het gerecht verzegeld. Deze zegels werden recent verwijderd.

Op de gemeenteraad van 29.05.2017 wees ik u op een verschuiving van de prostitutie naar de straat en naar bepaalde café's.

Ik vroeg ook naar eventuele maatregelen die u als burgemeester zou nemen. U antwoordde toen het volgende : « Aujourd'hui on est dans la police administrative que je vais présider, nous allons prendre des mesures dans les prochains jours, qui concernent tous ces lieux qui ont fait l'objet de scellés et qui ont ensuite été rouverts. »

In Schaarbeek werden sinds de politieactie door de burgemeester 9 sluitingsverordeningen genomen op basis van het gemeentelijke reglement wegens het niet toegelaten onderverhuren en dit voor een periode van 4 maanden.

In Sint-Joost werden volgens onze informatie sinds mei van dit jaar slechts 2 administratieve sluitingen uitgesproken van respectievelijk 2 en 4 maanden.

Tenslotte vond er in oktober een belangrijke actie plaats tegen de drugshandel en werden er 6 mensen opgepakt. De actie volgde op eerdere acties vorig jaar. Uit een televisiereportage van RTLTVI blijkt dat de actie van oktober startte rondom een horecazaak van de Noordwijk.

Vragen :

- Welke maatregelen heeft u genomen zoals aangekondigd op de gemeenteraad van 29.05.2017 ? Welke administratieve maatregelen heeft u precies genomen ? Heeft u eigenaars verhoord en panden administratief laten sluiten ? Zo ja hoeveel eigenaars zijn er verhoord en welke carrées hebben het object uitgemaakt van een administratieve maatregel ?
- Kan u bevestigen dat na de sluitingen van carrées de prostitutie zich gedeeltelijk heeft verplaatst naar de straat en naar bepaalde café's ? Welke maatregelen heeft u en de politie genomen om deze ongewenste verplaatsing te bestrijden ?

- Hoe zal na de politieactie tegen de drugshandel ervoor worden gezorgd dat de plaats van de opgepakte drugsdealers niet meteen wordt ingenomen door nieuwe bendes en individuen? Zullen er in dit verband maatregelen worden genomen tegen bepaalde horecazaken in de Noordwijk die klaarblijkelijk een rol spelen in de drugshandel ?

Monsieur Balsat : Le 11 mai dernier, la Police fédérale mettait fin à un réseau de traite des êtres humains dans le Quartier Nord et faisait fermer 27 carrées situées sur les territoires de Saint-Josse et Schaerbeek sur ordre du Parquet.

On peut évidemment féliciter cette intervention policière, réclamée depuis de nombreuses années par les habitants du quartier qui ne comprenaient pas le laxisme des autorités locales qui toléraient cette situation insupportable connue de tous.

Aujourd'hui, alors que l'instruction judiciaire suit son cours, certains s'étonnent du deux poids deux mesures allant même jusqu'à parler de protectionnisme communautaire pratiqué dans le chef de notre Bourgmestre. En effet, alors que 16 carrées ont été fermées, seuls 6 propriétaires auraient été auditionnés à ce jour et deux seulement auraient été frappés de sanctions administratives communales...

Monsieur le BGM peut-il confirmer ou infirmer les chiffres avancés ? Tant dans l'affirmative que dans la négative le Bourgmestre peut-il s'en expliquer et les justifier ?

Monsieur le Président : Tout d'abord, il faut savoir que de nombreuses opérations policières sont menées dans le quartier. Certaines sont menées tous les quinze jours et visent le contrôle des carrées et le respect des règlements communaux. D'autres sont menées pour lutter contre la petite criminalité et notamment le trafic de drogue dont vous parliez, Monsieur Roekens.

- En ce qui concerne les mesures qui ont été prises depuis le 29 mai, qu'est-ce qui a changé depuis la présence de la justice sur le terrain ? La justice a qualifié les faits comme relevant de la traite des êtres humains et a ajouté que les propriétaires peuvent être poursuivis pour proxénétisme immobilier. C'est un élément décisif dans la vie du quartier. Cela signifie qu'il n'y a plus d'impunité par rapport à ceux qui ferment les yeux sur la traite des êtres humains. Qu'avons-nous fait depuis le 29 mai ? Vous avez dit dans votre interpellation : "In Sint-Joost werden volgens onze informatie sinds mei van dit jaar slechts 2 administratieve sluitingen uitgesproken van respectievelijk 2 en 4 maanden". Deux fermetures, ce sont les informations que vous avez dû recevoir à ce moment-là, je ne vous jette pas la pierre. Nous avons procédé à 19 auditions de propriétaires : 17 pour l'opération Leather dont on a parlé dans la presse. Il s'agissait d'une opération triangulaire avec le parquet, la zone de police et la commune. Ainsi que deux auditions postérieures. Ces 19 auditions ont abouti à 7 fermetures et une dizaine de propriétaires —dans le cadre des auditions que j'ai eues avec eux— ont renoncé à l'affectation de carrée, c'est une avancée significative pour la commune. C'est un tournant, cela signifie que la pression exercée par le magistrat produit déjà des effets. Et les auditions avec les propriétaires peuvent servir à mener un dialogue.

Ces biens ayant fait l'objet d'un arrêté de fermeture sont ceux situés rue Linné 66, 93, 102 et 108 et rue de la Rivière, n°13 et 24.

L'arrêté pris pour le 108 rue Linné a fait l'objet d'un recours en annulation et suspendu le 6 octobre 2017. Il s'agit du seul acte attaqué.

Par ailleurs, trois carrées irrégulières —ne figurant donc pas sur la liste du règlement approuvée par ce Conseil— ont été fermées par la police sur demande des services communaux.

Il s'agit des carrées sises rue des Plantes 90, rue Linné 109 et rue Linné 56.

Un arrêté n'est ici pas nécessaire puisqu'ils sont *ipso facto* irréguliers.

Notons aussi pour information que cela ne les exonère nullement du paiement de la taxe sur les carrées.

Sur la question du déplacement, je n'ai pas eu de rapport précis de la police allant dans ce sens. Je ne peux dès lors confirmer ou infirmer à ce stade.

Par contre, il existe différentes formes de prostitution en Région bruxelloise : les carrées ou vitrines au quartier nord, la prostitution de l'avenue Louise ou du quartier Alhambra qui se pratique sur le trottoir. Les situations sont différentes et nécessitent des approches différentes.

Sur la question de la lutte contre le trafic de drogue. Il est vrai que nous ne communiquons pas suffisamment et c'est bien que vous m'interrogiez. J'ai demandé à avoir les informations, je reçois les rapports intermédiaires de la police. Je vais donner les chiffres récents : depuis août 2017, la police a mené 4 enquêtes importantes visant à démanteler le street-deal et le trafic de stupéfiants. Cela a abouti à la mise sous mandat d'une vingtaine de dealers et de trafiquants. En complément, les opérations Dolly se concentrent sur la sécurité en rue. Elles sont exécutées en alternance avec le contrôle des carrées. Le plan zonal le permet. Les équipes de recherche viennent d'interpeller très récemment 3 jeunes qui se livraient à des vols avec violence dans le quartier. Ils ont été placés sous mandat. En 2018, nous maintiendrons l'effort sur le quartier Nord. J'ai demandé qu'un plan d'action particulier puisse être mené contre cette criminalité que nous avons dans le quartier. Le budget 2018 tel que présenté par la zone permet de mener ces actions. Un autre élément qui va nous aider à accentuer nos efforts est l'aboutissement des travaux du nouveau commissariat, prévu pour la fin du premier semestre.

Le dernier élément que je puis apporter relève de l'aménagement du territoire et de l'acquisitif : la commune a déjà signé l'achat de 3 bâtiments qui abritaient auparavant des carrées. Vous savez que nous nous sommes assigné un objectif d'en acheter 15 afin de créer le mouvement pour montrer que la commune peut également être un propriétaire de bâtiments dans le quartier. Je tiens à dire que nous ne forçons la main à personne. Nous n'avons pas décidé d'aller dans le sens de procédures d'expropriation parfois longues de plusieurs années. Nous sommes dans un souci d'amélioration du cadre de vie. Nous n'excluons pas l'achat de cafés. Effectivement, si l'on souhaite à un moment donné assainir, une plus grande présence d'activités positives qui ne nuisent pas aux habitants, qui les rassurent, est nécessaire. Ce sont aussi des objectifs que nous avons.

Monsieur Roekens : Quant au déplacement de la prostitution, les trois carrées illégales que vous avez mentionnées sont à mon sens une preuve du déplacement de celle-ci vers des formes plus illégales. Je pense qu'il faudra rester très vigilants à ce niveau, le risque est qu'à l'avenir, la prostitution ne se fasse dans des lieux clos, à l'abri des regards. On me rapporte que des prostituées racolent en rue, dans des cafés, et amènent les clients à des adresses inconnues. Je pense qu'il faut rester attentif à ce que la prostitution ne se retrouve pas dans l'illégalité la plus totale et que l'on ne perde tout contrôle.

Monsieur Balsat : Lorsque vous parlez de fermeture, il s'agit bien de sanctions administratives ? Pour le 57 rue Linné, pouvez-vous me confirmer que l'adresse a subi une sanction administrative ? Ou alors, elle fait partie des 10 propriétaires ayant souhaité changer d'affectation ? On observe par ailleurs une recrudescence de la prostitution en dehors de carrées, à l'étage, en rue. Nous ne pourrions pas chasser l'entièreté de la prostitution. À un moment, il faudra bien, tout comme à Schaerbeek, que l'autorité communale appelle à la table les représentants de prostituées afin de voir comment, à Saint-Josse, nous pourrions mieux appréhender cette prostitution.

Monsieur le Président : C'est un débat qui mériterait que l'on y passe une soirée. Nous avons dénoncé la traite d'être humain et nous sommes heureux aujourd'hui d'être rejoints. Aujourd'hui, tout le monde va dans ce sens-là. Pour les femmes ayant fait l'objet de ces sévices, pour leurs familles ayant fait l'objet de menaces, je pense qu'il s'agit d'un grand soulagement. Aujourd'hui, la justice travaille avec la zone de police de la commune.

Prise de connaissance

24. (50) Nieuwe plannen voor voormalig Sheratonhotel en voor Gesuklooster ? / Nouveaux projets pour l'ex hôtel Sheraton et pour le Gesu ? ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

La question d'actualité de Monsieur Balsat sur le sujet est traitée conjointement au point.

Meneer Roekens : Recent zijn de eerste werken begonnen aan het ex-Sheratonhotel, aan het Rogierplein. Het gaat om kleine ingrepen zonder bouwvergunning. Wat de nieuwe eigenaar precies met het gebouw van plan is, is nog niet geheel duidelijk. Sinds december 2016 staat het Sheraton-hotel leeg na faillissement.

In het voorjaar van 2017 kocht Primecity Investment, dat vooral in Duitsland actief is, het gebouw. Wat de nieuwe eigenaar precies van plan is met hotel, blijft voorlopig onduidelijk. Eerder was er sprake van een aparthotel, of zelfs kantoren. De burgemeester stelde in de pers dat een overleg met de eigenaar is voorzien.

In de pers verscheen eveneens een interview met de eigenaar van het Gesuklooster die stelt dat hij zal afzien van zijn geplande hotelproject indien de Raad van State niet snel een arrest velt naar aanleiding van een klacht over de stedenbouwkundige lasten. Hij zou nu op een project broeden zonder hotel en met 14000m² woningen en 8000m² handelsoppervlakte. Dit zal dan het vierde project zijn sinds de eigenaar in 2007 het pand kocht.

Vragen ;

- Heeft u intussen overleg gehad met de eigenaars van de voormalige Sheraton en met de eigenaar van het Gesuklooster. Is er intussen meer duidelijkheid over hun plannen ?

- Zal de gemeente plannen steunen voor woningen in het voormalige Sheratonhotel en voor een woningencomplex in het Gesuklooster ? Zijn de aangekondigde 8000m² handel wenselijk en überhaupt wettelijk mogelijk in het gesuklooster? Wat is de toekomst van de kerk, de grote ondergrondse parking (195p) en de binnentuin in het nieuwe project?

Monsieur Balsat : Pour le "*Rogier hôtel*", au niveau urbanistique, la commune sera-t-elle attentive ? Il était question d'un désamiantage avant la faillite. Ce chantier reste-t-il d'actualité ?

Seconde question, cet hôtel ne serait plus accolé à une grande enseigne hôtelière, cela signifie-t-il que l'ensemble du bâtiment a changé de propriétaire ?

Quid des pertes et profits exceptionnels et la taxe hôtelière que l'ancien propriétaire nous devait encore ?

Monsieur le Président : En ce qui concerne le cloître du Gesù, je n'apprécie pas les orientations du propriétaire. Je le dis sans prendre de pincettes, je trouve qu'il faut attendre l'avis du Conseil d'État. Tant qu'il n'y a pas de décision claire de celui-ci, nous refusons tout autre projet. Nous ne pouvons pas changer l'affectation avant cela. De plus, le couvent est affecté comme du logement. Le schéma proposé ne tient pas longtemps la route sur le plan juridique et urbanistique. Ceci étant, la position de la commune est de se tenir au projet existant. Malgré tout, le quartier de la rue Royale et de la chaussée de Haecht redémarre, avec notamment l'arrivée de nouvelles enseignes à la sortie du métro. La situation est loin de celle qu'elle était il y a cinq ans.

La place Rogier a vu 27 millions d'euros investis par la Région, la commune a commencé les travaux rue des Croisades, un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons réalisé un travail avec la Région afin d'amener des terrasses et créer une vie sociale. Il y avait le risque qu'un chancre ne se crée avec un bâtiment inoccupé pour une longue période. La commune a travaillé afin d'éviter ceci. Nous avons rencontré au cours de ces derniers mois de nombreuses possibilités d'investissement. Finalement, rien n'a abouti à l'exception d'un nouveau propriétaire anglais et pas allemand. Le projet est toujours un projet hôtelier, des chambres ainsi que des apparthotel, il n'y a pas de logement prévu. L'idée est qu'un hôtel redémarre. Pourquoi souhaitent-ils reprendre l'hôtel ? Les contrats avec de grands acteurs économiques, dont les Américains ont également repris. Le Sheraton avait le privilège d'accueillir toutes les délégations américaines ainsi que les sportifs. Il s'agit là d'un portefeuille exceptionnel qu'ils souhaitent valoriser.

Nous avons travaillé avec eux sur une formule innovante : toutes les parties ne nécessitant pas de permis d'urbanisme peuvent déjà faire l'objet d'une rénovation.

Secondement, nous avons refusé de manière catégorique de sortir de l'enveloppe. Nous restons dans la tour, on ne souhaite pas casser la place qui vient d'être rénovée.

Au niveau de l'affectation, il s'agit de commercial au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier, au second et au-dessus avec un restaurant panoramique. Je laisse à l'opérateur la surprise de l'annonce d'un dernier élément à destination des habitants et des touristes. Il s'agit d'une belle surprise qui inscrira cette tour parmi les plus belles tours.

Quant à la question de l'amiante. Il y en a dans toute une série d'immeubles de l'après seconde guerre mondiale. Des techniques existent pour travailler avec ce matériau. L'entreprise fait faillite, c'est sa responsabilité que de déclarer que la faillite est liée à l'amiante. Il faut savoir que les services d'incendie avaient remis une autorisation de fonctionnement à l'hôtel. Dire qu'il y a de l'amiante est donc vrai, dire que celle-ci est un obstacle au fonctionnement de l'hôtel en est une autre à laquelle je n'adhère pas. Lorsque les travaux se feront, ils se feront évidemment avec toutes les mesures de sécurité et de vigilance nécessaires.

Dans l'accord de principe, il a été énoncé que nous travaillerons de manière progressive, par étapes. Cela permet de redonner immédiatement une vie au bâtiment.

Pour le timing, il est question de 2018. Parallèlement aux travaux, le repreneur travaillera au permis d'urbanisme pour les parties faisant l'objet de modifications.

Quant à citytax et la zone touristique : nous avons obtenu la reconnaissance comme zone touristique pour Rogier. Pour la citytax, la compétence reste communale, mais nous l'avons déléguée à la Région. Nous avons obtenu le maintien de la rentrée liée à la taxe à l'initiale, telle qu'elle était au moment de l'accord.

Monsieur Balsat : Si d'aventure, le propriétaire du Gesù n'obtenait pas son permis et qu'il souhaitait vendre ? Un rachat avec les autorités régionales est-il envisageable ?

Monsieur le Président : Nous avons procédé à des choix stratégiques, dont un dernier au mois de septembre : la salle polyvalente place Rogier, la maison des cultures, les investissements dans les crèches : nous en créons 4, presque l'ensemble des écoles sont en rénovation, il y a également le couvent que nous avons acquis. Les projets actuels sont nombreux. Je ne pense pas que nous ayons les moyens d'ajouter à cette liste un projet d'une telle ampleur. Nous avons néanmoins lié langue avec la Région, au cas où.

Monsieur Roekens : Je pense que l'intervention du propriétaire dans la presse était destinée à mettre la pression sur le conseil d'État. Je ne pense pas que son nouveau projet soit réaliste.

Je pense que la meilleure chose qui puisse se passer est que le propriétaire actuel vende le cloître à un investisseur ayant les reins plus solides et souhaitant réellement réaliser un projet concret.

Nous pourrions créer du logement avec la Région, par exemple.

Je ne crains que nous n'arrivions à rien avec le propriétaire actuel.

Vous avez parlé de la salle pyramide, y a-t-il une négociation avec les nouveaux propriétaires du Sheraton en vue d'une occupation de celle-ci, en partenariat avec la commune ? Ont-ils exprimé leur intérêt ? Ont-ils proposé leur expertise ? Je demande cela, car il y a un lien, physique même, entre le socle du Sheraton et cette salle, bien qu'il faille passer par le métro.

Monsieur le Président : Le propriétaire initial avait fait des propositions que l'on a refusées. C'est quelque chose que l'on n'a pas évoqué à ce stade. Ceci ne doit pas être rejeté du revers de la main. Je rappelle que la salle n'a de sens que si elle n'investit pas les opérateurs des alentours.

Prise de connaissance

25. (51) Door de bomen het bos niet meer zien ? Les arbres qui cachent la forêt ? ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Meneer Roekens : Onderzoek leert ons dat stadsbomen een belangrijke investering zijn om schonere lucht en water te produceren, energiekosten te verminderen en steden leefbaarder te maken Tijdens de bespreking van de rekeningen 2016 op de gemeenteraad van 29.06.2017 verwees ik reeds naar de hoge niet door de gemeente uitgegeven bedragen voor de begrotingspost « aanplantingen naast de openbare weg/ plantations bordant les voiries.

Onze gemeente heeft het geluk om dankzij het beleid van onze voormalige burgervader Guy Cudell heel veel bomen te tellen op de openbare weg. Er moet de laatste jaren echter wel worden vastgesteld dat de laatste jaren velen bomen zijn gestorven en deze niet altijd werden vervangen.

Ik maakte zelf de volgende lijst op :

Lijst van dode/ontbrekende /(beschadigde) bomen Sint-Joost-ten-Node
Liste des arbres morts/manquants/(endommagés) Saint-Josse-ten-Noode

Rue Gillonstraat n° 4
Uurplaatsstraat/Rue du Cadran 3
Willemsstraat/Rue Willems 2
Dwarsstraat/Rue Traversière 13, 23, 65, 99
Rue Rouen-Boviestraat 7, 21
Molenstraat/Rue du Moulin 119, 157, (72)
Rue Tibergienstraat (4), 12, (21), 28, (30), (32)
Grensstraat/Rue de la Limite 55, (56), 88, 98 + hoek Molenstraat/angle rue du Moulin Sint-Jooststraat/Rue Saint-Josse : 5, 7, 19
Sint-Franciscusstraat /Rue Saint-François 10, 18
Groensstraat /Rue Verte : (11), 17
Godfried van Bouillonsstraat/rue Godefroid de Bouillon 17, 19, 31, 37
Sint-Lazarusstraat/Rue Saint-Lazare 16
Rue Ginestestraat : hoek met Sint-Lazaruslaan/angle Boulevard Saint-Lazare.

Vragen :

- Zal de gemeente werk maken van het spoedig vervangen van de dode en ontbrekende bomen ?

Monsieur Jassin : Dès le mois de mars 2015, nous avons procédé au remplacement d'une quarantaine d'arbres avec l'article au budget extraordinaire pour le remplacement d'arbre en voiries. Le listing initial faisait état de 64 arbres manquants. Après cette première phase de plantation, il en manquait donc un peu moins de 20 à remplacer à l'époque.

Nous avons un listing des arbres morts ou manquants sur le territoire de la Commune. Ce dernier a été mis à jour pour la dernière fois en 2016 par le service des travaux publics. Il restait à l'époque mois de 30 sujets morts ou manquants à remplacer.

Ce travail sera complété par un nouveau marché qui est en cours de préparation. Il est prévu au budget extraordinaire un montant de l'ordre de 10.000 euros pour le remplacement de ces arbres. Cet article existe toujours en 2017.

Dans ce cadre, il sera procédé au remplacement des arbres manquants ou morts. Par ailleurs, nous travaillons également au renouvellement du marché portant sur l'élagage. Qui lui, vous l'aurez remarqué, n'a subi aucun retard au cours de cette législature.

Enfin, je veux souligner la volonté du Collège des bourgmestres et Echevins de procéder à l'engagement d'un paysagiste au sein de l'équipe afin de renforcer celle-ci et donner une orientation plus dynamique à la matière.

Monsieur Roekens : En matière d'élagage, je pense effectivement qu'il est une bonne idée d'adjoindre un paysagiste aux équipes communales, surtout lorsque l'on voit comment certains arbres sont, pour ainsi dire,

massacrés lors de celui-ci. Je pense qu'il y a là un travail de contrôle et d'accompagnement à réaliser.

26. (52) Interpellation de Madame Gabriela MARA à Monsieur Kadir OZKONACI, Echevin des Classes moyennes de Saint-Josse concernant « le bilan de la politique relative à l'octroi des primes pour les devantures commerciales » au conseil communal de ce 30 octobre 2017. (Complémentaire)

Madame Mara : Le mois précédent, j'interpellais le Bourgmestre à propos de la politique relative aux primes à la rénovation. Nous nous sommes réjouis des chiffres présentés qui montraient une augmentation exponentielle des délivrances de primes à la rénovation. Par ce biais, notre commune aide concrètement nos concitoyens à accéder aux primes leur permettant de réaliser des travaux pour réduire leur facture et augmenter leur confort de vie.

Je voudrais savoir quel est le bilan des primes pour les devantures commerciales des commerçants tennodois ?

Mes questions sont les suivantes:

1. Depuis quand ces primes sont-elles en vigueur ?
2. Combien de primes la commune a-t-elle octroyées ?
3. Pour quel montant ?
4. Dans ce montant, quelle est la part communale et régionale ?
5. Combien de devantures ont-elles été rénovées grâce à ces primes ?

Monsieur Özkönakci : Les primes ont été mises en place en juin 2015 et depuis son lancement, la commune a octroyé 36 chèques parmi lesquels 12 chèques contrat de quartier.

Le montant total des primes avoisine les 53.000 € et se ventile comme suit : 30.400 € sur fonds propres communaux et 22.600 de chèques Contrat de quartier subsidié par la Région.

Au total, c'est pas moins de 23 devantures commerciales qui ont été rénovées rendant ainsi les commerces de Saint-Josse plus agréables et plus attractifs pour les chalands.

Prise de connaissance

27. (53) Interpellation de Madame Gabriela MARA à Madame Nezahat NAMLI, Echevine du Bien-être animal de Saint-Josse sur « la politique du bien-être animalier à l'égard des habitants » au Conseil communal du 30 octobre 2017. (Complémentaire)

Madame Mara : Je vous interroge à propos de la politique communale menée en faveur du bien-être animal pour la stérilisation des chats sur la commune de Saint-Josse.

Quelles actions sont menées par la commune ?

Existe-t-il une différence entre les chats domestiques et les chats errants ?

Quels moyens sont utilisés pour informer le public ?

Madame Namli : Soucieuse du bien-être des animaux, la commune mène diverses actions, avec le soutien de Bruxelles Environnement, en faveur de la stérilisation des chats domestiques. Ce qui contribue par ailleurs à lutter contre la prolifération des chats errants.

Depuis le 1er septembre 2014, la législation prévoit la nécessité de stériliser les chats domestiques. Pour favoriser le respect de cette législation et contribuer au bien-être animal, la commune octroie une prime de

35 € pour les mâles et 70 € pour les femelles aux habitants.

Pour répondre à votre seconde question, un règlement communal relatif à l'octroi de primes pour la stérilisation des chats domestiques a été approuvé en mai 2017. À ce sujet, le règlement communal relatif à la stérilisation des chats errants adopté le 8 juin 1994 a été modifié en mai 2017 et un nouveau vétérinaire, avec des tarifs plus intéressants, a été désigné.

Fin septembre, une campagne d'information et de sensibilisation a été lancée pour diffuser le plus d'informations possible via des affiches et prospectus. Notre site internet ainsi que notre bulletin communal informent aussi régulièrement les citoyens en diffusant des articles sur les initiatives prises en matière de bien-être animal.

Cette semaine, il y avait également un article dans le quotidien "La Capitale".

Monsieur Balsat : Madame Debaets a libéré 90.000 euros pour la stérilisation des chats. J'ai deux questions à vous poser concernant l'intervention communale. Est-elle en partie liée à ce budget régional ?

Une différence est-elle réalisée entre les chats errants et domestiques pour cette intervention ?

Il faut savoir que pour stériliser une femelle, 150 euros sont nécessaires alors que pour un mâle, l'intervention est de l'ordre de 75 euros.

Madame Namli : Nous avons entré un dossier afin d'obtenir plus de subventions. Nous avons obtenu 5.000 euros. La commune a, en tous cas, déjà un budget sur fonds propres pour le bien-être animal.

Madame Vandenaebelle : Je signale qu'il s'agit de la première année où cette compétence existe dans notre commune. Je salue ces initiatives. À l'avenir, suite à ce budget communal, j'espère également voir des initiatives propres à la commune et pas uniquement à l'initiative de la Région.

Prise de connaissance

28. (54) Quartier Nord... Les propriétaires de carrées sont-ils tous logés à la même enseigne ? ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal. (Complémentaire)

Le point a été traité simultanément au point 23.

29. (55) Les travers du Parking traversière... ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal. (Complémentaire).

Monsieur Balsat : Depuis plusieurs mois, les utilisateurs du Parking de la rue Traversière géré par la Société Rauwers et appartenant à Saint-Josse sont régulièrement victimes de pannes répétées de l'ascenseur. De plus, de nombreux clients se plaignent de l'occupation nocturne intempestive du parking par des sans-abris en quête d'un toit pour dormir et de l'occupation des lieux par d'autres personnes non autorisées qui suscitent un sentiment d'insécurité.

L'autorité communale est-elle au courant de ces problèmes ? Dans l'affirmative, a-t-elle contacté le gestionnaire du parking pour lui demander des explications sur la situation ? Dans la négative, envisage-t-elle de diligenter une enquête auprès de ce même gestionnaire ? La commune dispose-t-elle des chiffres sur le taux de fréquentation du parking depuis le début de l'année 2017 ?

Monsieur le Président : Je n'ai pas pu obtenir les chiffres de fréquentation. Je demanderai à ce que l'on écrive à nouveau afin de les obtenir.

Quant aux incidents, nous avons déjà été confrontés à ce type de problème, bien qu'il s'agissait d'un incendie. Le 21 juin 2016, j'avais écrit au gestionnaire du parking suite à cet incendie pour lui demander de

prendre toute mesure nécessaire au maintien de la sécurité au sein du parking.

Le gestionnaire nous a informés qu'il a demandé à ses agents d'un groupe de sécurité de passer quotidiennement afin de vérifier qu'il n'y ait pas de personnes malveillantes dans le parking et sécuriser les accès pendant la journée.

Prise de connaissance

Suivent les questions d'actualité.

30. (56) Collection de livres étrangers dans la bibliothèque ; question d'actualité introduite par Mme Mara, Conseillère communale.

Madame Mara : Récemment, l'inauguration d'une collection de littérature arabe a eu lieu à Bib Joske.

Y a-t-il d'autres langues que la langue arabe représentée ? Si oui, lesquelles ?

A-t-on prévu des livres pour enfants afin qu'ils s'habituent à l'alphabet arabe ?

D'autres collections dans d'autres langues sont-elles prévues ?

Madame Meulemans : À la création de bib Joske, nous avons reçu un subside du centre pour l'égalité des chances. Subside qui nous permet d'allouer 15 % du budget à des ouvrages en d'autres langues que le néerlandais, bib Joske étant la bibliothèque néerlandophone.

Ici, pour la collection arabe, nous avons eu la chance d'obtenir un budget de la Région.

Il y avait déjà des collections en langues turque, kurde (don de l'institut kurde), anglaise et espagnole. Nous n'avons pas oublié les enfants. La proportion est en moyenne de 1/3 pour les enfants et 2/3 pour les adultes.

Nous poursuivons nos efforts en vue d'acquérir —et de faire subsidier si possible— des ouvrages en d'autres langues. Nous pensons notamment aux langues roumaine, bulgare et linguala.

Monsieur Roekens : Je salue l'initiative de la bibliothèque néerlandophone. Par ailleurs, pourquoi la bibliothèque francophone reste-t-elle désespérément unilingue ? Est-ce une question de législation ou une volonté politique ?

Monsieur le Président : C'est en fait déjà le cas également à la bibliothèque francophone, il y a également en son sein de la collection des ouvrages en langues étrangères.

Prise de connaissance

31. (57) Justice de Paix ; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Quel est l'avenir du bâtiment qui hébergeait auparavant la justice de Paix ?

Monsieur le Président : Il est important d'avoir un service de proximité pour nos habitants, c'est même crucial dans le cadre de la justice. Le dénouement est arrivé vendredi, Monsieur Geens a demandé à son chef de cabinet d'appeler la commune : le 28-30 avenue de l'Astronomie va pouvoir accueillir la justice de Paix dans quelques mois. Il est question d'un échéancier pour janvier-février 2018. Le contrat de bail est de 9 ans. Autre bonne nouvelle : il est question de supprimer des justices de Paix, celle de Saint-Josse sera cependant maintenue.

Actuellement, les plaidoiries se font dans la salle du Conseil, au rythme de deux par semaine, en moyenne. Le greffe est hébergé à l'avenue des Arts dans une salle de réunion.

Le 4 septembre, nous avons pris la décision de les héberger pendant 3 mois. Nous allons étendre cet hébergement en regard des travaux et du déménagement vers l'avenue de l'Astronomie.

Quant au bâtiment de la justice de paix, le dossier est en passe d'être finalisé et le bâtiment sera mis en vente.

Prise de connaissance

32. (58) PV COPALOC ; question d'actualité introduite par M. Mouhssin, Conseiller communal.

Monsieur Mouhssin : J'ai complété le formulaire relatif à l'obtention de documents par les conseillers communaux afin d'obtenir les PV des COPALOC. Vous vous souviendrez que j'avais interpellé le mois passé sur le fait que je n'avais pas trouvé ces PV en cherchant dans les différents dossiers. L'Echevin de l'enseignement m'avait répondu que je n'avais pas assez cherché. Je me suis dit, dans ce cas, confions la mission à l'Echevin. J'ai donc rempli le formulaire et, depuis, j'attends. Or, nous avons un règlement qui stipule des délais qui sont ici amplement dépassés. Je souhaiterais savoir pourquoi, est-ce que l'Echevin ne les trouve pas ?

Monsieur Boikete : Je ne sais pas ce qui s'est passé, il est regrettable que les documents demandés ne vous aient pas été transmis. La demande a été transmise à l'administration.

Monsieur Mouhssin : Je trouve inacceptable d'accuser ici l'administration, celle-ci n'a pas la possibilité de se défendre. Vous devez assumer votre responsabilité de Collège.

Monsieur Boikete : Je répéterai ce que j'ai dit au Conseil précédent : l'administration a communiqué une série de documents dans des fardes, ces documents étaient les PV des COPALOC et ils ont été mis à votre disposition. Je demanderai que l'on refasse le travail. Je peux néanmoins vous assurer que l'administration a accompli ce travail et qu'en principe, ceci vous a été communiqué.

Monsieur Mouhssin : Très bien, ceci m'a été communiqué, par qui, quand et par quel moyen ?

Monsieur le Président : Je demande ici au secrétaire communal de vous transmettre les documents dans les plus brefs délais.

Monsieur Mouhssin : Entendons-nous bien, ma requête porte sur les PV de la COPALOC depuis 2016 à obtenir dans le délai prévu par notre règlement, c'est-à-dire 4 jours. Ensuite, pour les PV de 2012 à 2015 endéans les 10 jours, les délais proposés vous paraissent-ils raisonnables ?

Monsieur le Président : J'ai demandé ici au secrétaire communal de vous transmettre les documents demandés dans les plus brefs délais.

Monsieur Mouhssin : J'ai demandé à accéder à ces documents. On ne me les a pas donnés, les classeurs soumis ne contenaient pas les PV. La loi me permet d'obtenir ces documents.

Monsieur Balsat : Monsieur le Président, il est très difficile pour nous, conseillers communaux de l'opposition, d'obtenir des documents, quand bien même nous remplissons les formulaires *ad hoc*. Je suggérerai à Monsieur Mouhssin de procéder comme moi : je fais venir un huissier de justice chez Monsieur le secrétaire communal. Ceci a un coût, de l'ordre de 300 euros. Néanmoins, pour ce coût, vous recevrez les documents demandés.

Prise de connaissance

33. (59) Futur des ateliers Mommen ; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Il apparaît clairement qu'il n'y a plus beaucoup de dialogue entre les occupants et les autorités compétentes quant à la gestion des ateliers. Plus précisément, au niveau de la population, il y a effectivement un problème : ces ateliers manquent de visibilité. Je ne prendrai pas parti, ni pour la commune, ni pour les artistes.

Toujours est-il que j'apprends via la presse que les gestionnaires, c'est-à-dire la commune, souhaiteraient récupérer le grand salon et créer du logement. Qu'en est-il exactement ?

Monsieur Azzouzi : Je rassurerai les artistes, l'atelier Mommen est un ensemble qui a été conçu à la base afin de loger des artistes dotés d'un projet. Les services de la régie qui gèrent ce projet avaient l'opportunité de réaliser un ensemble de travaux. Le bâtiment date et doit être rénové au niveau des châssis.

Monsieur Roekens —qui est membre de l'opposition ainsi que du comité— pourra le démontrer, nous avons mené un débat très intéressant sur l'opportunité d'effectuer des travaux d'ensemble au niveau des châssis, mais également d'investiguer l'opportunité de valoriser certains espaces.

Il faut savoir que depuis une dizaine d'années, le premier étage sert de salle d'exposition et le rez-de-chaussée n'a pas d'affection précise.

Nous avons réfléchi à la possibilité de proposer un ensemble de travaux, avec un appel d'offres unique. Nous avons notamment inclus quelques travaux de terrassement, d'étanchéité, *etc.*

Avoir un espace d'exposition nous semble intéressant, néanmoins, l'espace actuel au premier étage n'offre pas de réelle visibilité vers le public. Nous avons donc envisagé la possibilité de réaménager l'espace du premier en réalisant 2 ou trois ateliers d'artistes, éventuellement dévolus à l'accueil d'artistes étrangers que nous aurions accueillis, et de déplacer la salle d'exposition au rez-de-chaussée, qui offre une communication avec l'extérieur.

C'est une proposition sur laquelle l'ensemble des commissaires sont tombés d'accord, nous sommes dès lors partis sur ce projet.

J'ai entendu les éléments mis en avant par les artistes, je souhaitais pouvoir en discuter avec le Collège, pouvoir rencontrer les artistes. Essayer de créer un projet où l'ensemble des parties se retrouvent. On a dit qu'il y avait un manque de dialogue, c'est faux, nous sommes partis sur une idée permettant d'obtenir une meilleure visibilité ainsi qu'une plus grande sécurité. Il faut savoir qu'il y a des problèmes d'intrusion dans le bâtiment.

J'appelle au dialogue.

Monsieur Roekens : Les ateliers sont un outil formidable, malheureusement, la situation s'est détériorée entre la commune et les artistes, je pense que le temps de l'apaisement est venu et qu'il faut calmer les esprits. Il faut se mettre autour de la table. Cette situation où l'on se bat dans la presse n'est pas bénéfique, ni pour les ateliers, ni pour la commune et encore moins pour les artistes. Je souhaite que l'on puisse trouver une solution qui soit équitable pour tout le monde. Nous demandons aux artistes de faire un effort afin de rendre les ateliers plus visibles, ouverts à la population. Les ateliers sont un peu un vase clos pour l'instant. Il y a là également un travail à réaliser. Tout le monde devra s'adapter.

Monsieur Azzouzi : Je terminerai en rassurant sur le fait qu'il n'a jamais été question de fin de bail, j'apporte un démenti à cette information.

Prise de connaissance.

34. (60) La Maraude; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Je me suis récemment rendu à la Maraude, association s'occupant des sans-abri et personnes en difficulté quelconque. J'y ai vu une affiche sur la porte d'entrée indiquant que les permanences

du vendredi étaient supprimées. Depuis, l'affiche a disparu. Quid de l'avenir de la Maraude, y a-t-il péril en la demeure ou s'agit-il d'un repositionnement stratégique ?

Monsieur le Président : Je vais interroger l'administration à ce sujet, je ne sais pas de quoi il en retourne.

Prise de connaissance

Fin de la séance publique à 23h05.